

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/143 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF AUX INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES SUR LE RESEAU ROUTIER TERRITORIAL DE CORSE

SEANCE DU 1^{er} JUIN 2017

L'An deux mille dix-sept et le premier juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MONDOLONI Jean-Martin, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François
Mme FILIPPI Marie-Xavière à Mme NADIZI Françoise
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. LACOMBE Xavier
Mme MARIOTTI Marie-Thérèse à M. TOMA Jean
Mme MURATI-CHINESI Karine à Mme COMBETTE Christelle
Mme OLIVESI Marie-Thérèse à Mme BARTOLI Marie-France
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. SANTINI Ange à M. MONDOLONI Jean-Martin

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

GIACOBBI Paul, GUIDICELLI Maria, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, STEFANI Michel.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

- VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- VU** la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter l'accord cadre à bons de commande relatif aux investigations géotechniques sur les routes territoriales de Corse avec le bureau d'études Hydrogéotechnique Sud Est pour les 2 lots.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les avenants sans incidence financière.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1^{er} juin 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE



Investigations géotechniques sur le réseau routier territorial de Corse

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter l'accord-cadre à bons de commande relatif aux investigations géotechniques sur le réseau routier territorial de Corse.

I) OBJET

Dans le cadre des opérations d'investissement sur le réseau routier de la Collectivité Territoriale de Corse, il est nécessaire de procéder régulièrement à des investigations géotechniques pour la mise au point des études. Les services de l'exploitation routière ont également besoin d'effectuer des campagnes d'auscultation des ouvrages existants (talus rocheux...) afin de définir les programmes d'entretien.

Pour réaliser ces diverses investigations, la Collectivité Territoriale de Corse dispose sur chaque département d'un marché à bons de commande pluriannuel.

Ces marchés sont arrivés à échéance en janvier 2016. Il convient donc de relancer une consultation pour la période 2017-2020 (3 ans).

II) PRINCIPALES DISPOSITIONS

La consultation a été lancée en appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

Lot	Première période 12 mois		Montants par période 12 mois reconductible 2 fois	
	Montant Minimum	Montant Maximum	Montant Minimum	Montant Maximum
Lot 1 - Investigations géotechniques sur les RT de Corse-du-Sud	100 000,00 € HT	400 000,00 € HT	100 000,00 € HT	400 000,00 € HT

Lot 2 - Investigations géotechniques sur les RT de Haute-Corse	100 000,00 € HT	400 000,00 € HT	100 000,00 € HT	400 000,00 € HT
--	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

III) FINANCEMENT

Le marché sera financé sur les crédits inscrits au Budget de la CTC au programme 1212-I, principalement sur l'AP 269E.

IV) DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le Corse Matin (journal local habilité) et au JOUE.

La date de publication était le 24 décembre 2016.

La date limite de réception des offres était fixée au 1^{er} février 2017 à 12h00.

Les plis ont été ouverts en commission le 15 février 2017.

6 candidats ont remis une offre, identique pour les 2 lots, dans les délais :

- ✓ Géotec
- ✓ Hydrogéotechnique
- ✓ Rocca e Terra
- ✓ ERG
- ✓ Ginger
- ✓ Corse Géosciences

V) EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

L'analyse des offres et leur classement s'est effectué comme suit :

- ✓ Critère n° 1 : Valeur technique (60 %) ;
- ✓ Critère n° 2 : Prix (40 %).

Le classement, identique pour les 2 lots, est le suivant :

	<i>classement</i>
Géotec	2
Hydrogéotechnique	1
Rocca & Terra	3
ERG	6
Ginger	4
Corse Géosciences	5

Au vu du rapport d'examen des candidatures et des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 avril 2017, a décidé d'attribuer l'accord cadre à bons de commande relatif aux investigations géotechniques sur les Routes Territoriales de Corse au bureau d'étude Hydrogéotechnique Sud Est.

VI) CONCLUSION

En conclusion, je vous serais obligé :

- 1)** de m'autoriser à signer et exécuter l'accord cadre à bons de commande relatif aux investigations géotechniques sur les Routes Territoriales de Corse avec le bureau d'étude Hydrogéotechnique Sud Est pour les 2 lots.

- 2)** de m'autoriser à signer et exécuter les avenants sans incidence financière.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.